#Article : A compter du 01/09/22, la conduite « sans les mains » autorisée en France

Résumé

L'autonomie dite de Niveau 3 autorisée à compter du 1 er septembre 2022, sur les voies rapides et jusqu'à 60 km/h. Il faudra toutefois attendre que des véhicules soient homologués pour pouvoir en profiter.

Article

https://www.lesechos.fr/industrie-services/automobile/voiture-autonome-la-conduite-sans-les-mains-autorisee-en-france-1784689

Voiture autonome : la conduite « sans les mains » autorisée en France

AUTOMOBILE

Anne Feitz

@afeitz

Lire « Les Echos » ou répondre à ses e-mails en conduisant ? A compter de ce l' septembre, ce sera autorisé en France : la réglementation permettra aux voitures autonomes dites « de Niveau 3 » de circuler dans l'Hexagone. « Cest une étape extrêmement importante l » se félicite Marc Vrecko, directeur du pôle aides à la conduite de l'équipementier Valeo. Il ne s'agit pas encore de déléguer totalement la conduite : le Niveau 3 (sur une échellequien compte 5) désigne une autonomie partielle, où le conducteur doit être capable de reprendre le contrôle de sa voiture à tout moment. La conduite autonome sera en outre réservée à des conditions bien précises : sur les voies interdites aux piétons et aux cyclistes, dotées d'un terre-plein central, à moins de 60 km/h.

En d'autres termes, l'autonomie sera essentiellement autorisée dans les embouteillages, sur autoroutes ou voies rapides. «La voiture pourra alors avancer et freiner seule. Mais elle devra rester dans sa ligne », explique Marc Vrecko. Evolution cruciale par rapport au Niveau 2, la responsabilité sera transférée du conducteur au constructeur si l'équipement est activé. Ce cap réglementaire était attendu : définissant les conditions légales d'utilisation des véhicules autonomes dans l'Hexagone, l'ordonnance du 14 avril 2021, complétée par le décret du 29 juin de la même année, prévoyait une application au plus tard le l'« septembre 2022.

Comme la France a ratifié la Convention

Comme la France a ratifié la Convention de Vienne, qui contraignait depuis 1968 les conducteurs à rester maîtres de leur véhicule en toutes circonstances, il a aussi fallu attendre que celle-ci soit amendée. « C'est chose faite depuis le 22 juin dernier, avec les conditions reprises en France », indique Franck Cazenave, expert sur le sujet et auteur de l'ouvrage « La robomobile ». « Cet

amendement devrait évoluer à compter de janvier 2023, pour autoriser la conduite automatisée sur autoroute jusqu'à 130 km/h. »

Dans la pratique, il va falloir attendre encore un certain temps pour pouvoir en profiter dans l'Hexagone. Car les constructeurs doivent faire homologuer leurs véhicules équipés de tels systèmes dans chaque pays, pour pouvoir les ycommercialiser: à ce jour, les seuls véhicules de série homologués sont les Classe S et EQS de Mercedes-Benz, en Allemagne, depuis fin 2021.

Projets dans les cartons

Le constructeur allemand avait alors indiqué que la prochaine étape serait plutôt les Etats-Unis et al. Chine. «Chaque pays a ses spécificités, en matière de signalisation ou de code dela route», souligne un porte-parole. «Nous avons déjà engagé des discussions avec les autorités françaises, mais nous ne pouvons pas donner de calendrier». D'autres constructeurs ont annoncé leur intention de lancer des véhicules équipés du Niveau 3. BMW, Hyundai, Stellantis ou Volkswagen ont des projets dans les cartons.

Quant à Tesla, dont l'Autopilote n'a jamais été homologué en Niveau 3, il ne dévoite pas non plus clairement ses intentions. «Comme précisé sur notre site, les fonctionnalités actuelles exigent une surveillance active de part du conducteur et ne rendent pas le véhicule autonome », rappelle un porte-parole, précisant que l'ambition du constructeur américain est d'aller « bien au-delà du Niveau 3 ». Pour l'instant, l'Autopilote est sous le coup d'enquêtes des autorités américaines chargées de la sécurité sur autoroute.

« Toute la question est de savoir si les clients seront prêts à payer pour ces fonctionnalités », relève Franck Cazenave. Mercedes-Barc, qui propose depuis mai 2022 son « Drive Pilot » en Allemagne pour 5.000 euros (et même plus de 7.000 sur l'EQS), assure que « les premières commandes ont démarré ». Sur une voiture à plus de 110.000 euros, le coût de l'option reste dans ce cas, il est vrai, tout relatit ■



La Classe S de Mercedes-Benz est le premier véhicule de série à avoir été homologué pour une autonomie de Niveau 3. Photo Mercedes-Benz AG